

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2012

L'an deux mil douze, le vendredi vingt cinq mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire, Jean-Claude GERARDIN, Jean-Pierre CORSIN, Marie-Claire CHARLOT, Adjoints, Jérôme BARBIER, Stéphane BERNARDOT, Isabelle JEUNET, Laurent LALUBIE, Henri MATHEY, Daniel TURPIN : Conseillers municipaux.

Absent excusé : Jean-Michel BRIE pouvoir à Gérard TREMOULET

Convocation adressée le : 21 mai 2012

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil désigne M. Stéphane BERNARDOT, comme secrétaire de séance.

Le maire demande d'approuver le conseil municipal du 06 avril 2012, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

Le maire fait part au conseil municipal de deux décisions :

- N° 21, concernant l'encaissement d'un chèque, de 66.64 €, émanant de GROUPAMA, au titre du remboursement des frais de la consignation complémentaire pour l'affaire BOULLOUX PETIT, en date du 23 avril 2012.
- N° 22, concernant l'encaissement de 2 chèques, l'un de 381.14€, émanant de GROUPAMA et l'autre de 251.70€ de la MAAF assurance adverse, au titre du sinistre sur le panneau signalisation du rond point de la ZAE, en date du 23 avril 2012.

Le maire demande au conseil municipal l'inscription d'un rapport supplémentaire concernant les autorisations Maître d'œuvre, Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé, et d'un bureau de contrôle, pour le marché des ateliers municipaux. Le conseil se prononce, à l'unanimité, pour l'ajout de ce rapport supplémentaire.

23/2012 – Décisions modificatives budgétaires

Décision N°1/2012

Monsieur Jean-Claude GERARDIN explique que dans le cadre des travaux de la place GAU-BICKELHEIM, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire, suite à un avenant :

Compte 2135	Installations générales agencement aménagement et constructions :	- 1 000.00 €
Compte 2151	Réseaux voiries :	+ 1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 1/2012, concernant les travaux de la place GAU-BICKELHEIM.

Décision N°2/2012

Monsieur GÉRARDIN explique que suite à une lettre de notification de la préfecture pour le déséquilibre des opérations d'ordre budgétaire, qui ont eu lieu entre 1996 et 2007, le percepteur nous a demandé de régulariser ces opérations au chapitre 040 section fonctionnement et 042 section investissement. Or, ces opérations doivent être régularisées par le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Les dépenses du chapitre 041 sont toujours égales aux recettes du chapitre 041. Pour cela il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

CHAPITRE 040

2315 installation, matériel et outillage techniques : - 122 715.55 €

CHAPITRE 041

2315 installation, matériel et outillage techniques : + 122 715.55 €

CHAPITRE 040

237 Avance et acompte versés sur commande
d'immobilisations incorporelles : - 122 552.81 €

238 Avance et acompte versés sur commande
d'immobilisations corporelles : - 162.74 €

CHAPITRE 041

237 Avance et acompte versés sur commande
d'immobilisations incorporelles : + 122 552.81 €

238 Avance et acompte versés sur commande
d'immobilisations corporelles : + 162.74€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 2/2012, concernant les opérations d'ordre budgétaire.

Décision N°3/2012

Monsieur GÉRARDIN explique que lors de l'établissement du budget 2012, la somme de 53 730 € a été portée en dépense de fonctionnement alors que la somme aurait dû être de 53 726.52 €, somme portée en recette d'investissement.

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	: - 3.48€
60632 Fournitures de petits équipements	: + 3.48€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 3/2012, concernant les opérations d'ordre budgétaire.

24/2012 : Achat parcelle Cristal Union :

La commune souhaiterait aménager un chemin piétonnier dans la continuité de ceux existants. Ce passage, situé sur l'ancienne voie de chemin de fer, entre le pont sur l'Oucherotte et le chemin rural dit reliant la rue de la Noue à la RD 116 appartient à Cristal Union. Actuellement, cette portion de la parcelle cadastrée ZM 38, d'une longueur d'environ de 170 mètres et d'une largeur d'environ 7 mètres est déjà utilisée par les promeneurs, dans de mauvaises conditions du fait du manque d'aménagement et d'entretien.

Afin de pouvoir restaurer et aménager ce chemin, nous nous trouvons dans l'obligation d'acquérir cette portion de parcelle. Après avoir pris contact, avec Cristal Union, cette société propose une vente à hauteur d'environ 1.00 € par mètre carré, soit une somme de 1000.00 €.

Pour cette acquisition, la commune aura des frais supplémentaires de géomètre (environ 1300 € H.T. soit 1554 € ttc) et d'acte notarié (entre 1000 et 1500 €). Compte-tenu de ces dépenses supplémentaires, le maire propose une acquisition négociée, pour une somme inférieure à 1000.00 € proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce :

- contre l'acquisition de ce terrain (ZM 38 en partie pour environ 1200 m²) comprenant l'acquisition et les frais annexes
- demande à la société Cristal Union, l'autorisation d'entretenir ce chemin, en échange d'un accès public piétonnier.

25/2012 SICECO : modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que lors de la séance du 18 avril 2012, le comité du SICECO a décidé d'ajouter une nouvelle compétence optionnelle intitulée « infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la liste de ses attributions.

M. le Maire présente aux conseillers la délibération du comité syndical qui précise que le syndicat exercera en lieu et place des communes adhérentes qui lui en auront transféré la compétence, l'organisation du service public comprenant la création et l'entretien de ces infrastructures.

L'exploitation sera à la charge de la commune (achat d'électricité, revente éventuelle aux utilisateurs,.....). Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications, selon la règle de la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, après en délibéré,

Vu les statuts du SICECO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 224-37,

Vu la délibération annexée du comité du 18/04/2012,

Approuve ou non la modification statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'assemblée générale du comité du SICECO, en date du 18/04/2012,

Autorise à l'unanimité, le maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

26/2012 Convention avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Longecourt en Plaine :

Le maire fait part au conseil municipal, que la commune de LONGECOURT-EN-PLAINE, sous l'égide du Pôle d'éducation PEP 21 a créé un accueil de loisirs, pour les enfants de 3 à 12 ans. De nombreuses activités sont proposées telles que jeux plein air et intérieurs, piscine, patinoire, art plastique, activité d'expression, musique, théâtre, danse et sorties exceptionnelles. L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis, la première semaine des petites vacances scolaires, les 3 premières semaines de juillet et les 2 dernières semaines d'août. Il existe une possibilité d'accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Le tarif appliqué aux familles est en fonction du quotient familial CAF.

Afin d'aider les familles aisereennes désirant profiter de ce service, la commune doit signer une convention avec la commune de Longecourt-en-Plaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise à l'unanimité, le maire à signer cette convention avec la commune de Longecourt-en-Plaine
- fixe la participation journalière, à 4.00 €, par enfant d'Aiserey, âgé de 3 à 10 ans, fréquentant le centre les mercredis et pendant les vacances scolaires.

27/2012 Centre technique : missions de maîtrise d'œuvre, de sécurité et de contrôle :

Dans le cadre de la réalisation d'un atelier municipal pour le service technique, la commune doit avoir recours à un Maître d'œuvre, à un coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé ainsi qu'à un bureau de contrôle technique pour les bâtiments recevant du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOpte le principe de l'opération de construction du centre technique municipal
- DECIDE de lancer une consultation pour la mise en concurrence, par un marché en procédure adaptée :
 - * pour la désignation d'un maître d'œuvre,
 - * pour la désignation d'un cabinet de mission SPS
 - * pour la désignation d'un organisme de contrôle technique
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ces demandes de consultation.

Questions diverses :

- Fête des voisins au Home de l'Oucherotte le 01 juin 2012, à 14heures
- Départ en retraite de M. René ROYER, le 01 juin 2012, à 18 h 30,
- Planning des bureaux de vote des 10 et 17 juin 2012
- Distribution des nouveaux containers à ordures ménagères normalisés, par le SMICTOM de Genlis, le vendredi 29 juin et le lundi 02 juillet 2012. Un avis de passage sera adressé une semaine avant, à chaque foyer. Il comportera un coupon-réponse permettant aux familles de choisir les modalités de réception de ce container. A compter du 6 juillet 2012, les ordures ménagères seront ramassées une seule fois par semaine, chaque vendredi. Le ramassage des bacs bleus du tri sélectif demeure inchangé.

Fin de séance : 20 h00

Date prévue pour le prochain conseil : 27 juillet 2012

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
21/2012	Décision encaissement de chèque affaire Bouilloux-Petit
22/2012	Décision encaissement de chèque sinistre panneau rond point ZAE
23/2012	Décisions modificatives budgétaires : N°1/2012 travaux Place Gau Bikelheim N°2/2012 changement de chapitre du 040 au 041 N°3/2012 Dotations aux amortissements
24/2012	Achat parcelle à Cristal Union
25/2012	SICECO : modification des statuts
26/2012	Convention avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Longecourt en Plaine
27/2012	Centre technique : missions de maîtrise d'œuvre, de sécurité et de contrôle

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Jean-Claude GÉRARDIN	1 ^{er} Adjoint au maire		
Jean-Pierre CORSIN	2 ^{eme} Adjoint au maire		
Marie-Claire CHARLOT	3 ^{eme} Adjoint au maire		
Jean-Michel BRIÉ	Adjoint délégué	Pouvoir à Gérard TREMOULET	
Henri MATHEY	Adjoint délégué		
Jérôme BARBIER	Conseiller municipal		
Stéphane BERNARDOT	Conseiller municipal		
Isabelle JEUNET	Conseillère municipale		
Laurent LALUBIE	Conseiller municipal		
Daniel TURPIN	Conseiller municipal		